



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9103^e séance

Jeudi 28 juillet 2022, à 15 heures

New York

Provisoire

Président : M. Costa Filho (Brésil)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Chine	M. Xing Jisheng
Émirats arabes unis	M. Abushahab
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M. de Rivière
Gabon	M ^{me} Ngyema Ndong
Ghana	M. Korbie
Inde	M. Mathur
Irlande	M ^{me} Byrne Nason
Kenya	M. Kimani
Mexique	M. Gómez Robledo Verduzco
Norvège	M ^{me} Syed
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

La situation en Libye

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2022/580, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Albanie, Brésil, Chine, France, Inde, Irlande, Mexique, Norvège, Fédération de Russie, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Gabon, Ghana, Kenya

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 12 voix pour, zéro voix contre et trois abstentions. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2647 (2022).

Je donne maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je me félicite de l'adoption de la résolution 2647 (2022), qui renouvelle le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). La résolution contient un certain nombre de messages importants, notamment sur les processus politique et en matière de sécurité, l'intégrité de la National Oil Corporation et les droits de l'homme. On retiendra tout particulièrement le message clair adressé aux parties libyennes quant à la nécessité de convenir d'une démarche pour la tenue d'élections présidentielle et parlementaires le plus rapidement possible. Nous remercions les membres du Conseil de sécurité pour leur engagement constructif et leur appui aux éléments de la résolution qui portent sur le fond.

Toutefois, nous partageons la déception de nos collègues africains concernant la brièveté du mandat de trois mois. Leur abstention est compréhensible compte tenu du refus de la Russie de se rallier au consensus sur nos propositions en faveur d'un mandat plus long pour la MANUL. La position de la Russie va à l'encontre de ce que la Libye, la région et l'ONU ont demandé. Insister sur des prorogations de trois mois en l'absence d'un représentant spécial du Secrétaire général n'est pas seulement une vision à court terme, cela compromet également la capacité de la MANUL d'aider les dirigeants libyens à atteindre les objectifs politiques et en matière de sécurité indispensables pour apporter la stabilité au pays.

Nous saluons les efforts que le Secrétaire général continue de déployer pour trouver un candidat qualifié pour le poste de Représentant spécial. Il est clair que ça n'a rien d'une tâche facile, et nous appelons tous les acteurs concernés, Conseil compris, à se montrer constructifs et souples pour permettre une nomination rapide.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a appuyé l'adoption de la résolution 2647 (2022), déposée par le Royaume-Uni, qui proroge le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). C'était le seul compromis envisageable pour nous tous à ce stade. Nous avons tous conscience que la configuration actuelle des efforts de médiation de l'ONU en Libye ne répond malheureusement pas aux problèmes urgents que connaît le processus libyen, situation dont nous sommes tous mécontents.

Il n'est pas normal que la MANUL soit sans chef depuis si longtemps, ce qui limite les outils à sa disposition pour accompagner le dialogue libyen. L'interim assuré à ce poste par Stephanie Williams, Conseillère spéciale du Secrétaire général, sans mandat officiel du Conseil de sécurité, a été indûment prorogé, alors même qu'on nous avait assuré que sa nomination était une mesure provisoire.

Nous insistons pour que le Secrétaire général soumette dès que possible, pour approbation par les membres du Conseil de sécurité, une candidature digne et crédible au poste de Représentant spécial pour la Libye et Chef de la MANUL. Ledit candidat devra avoir l'aval des principaux acteurs libyens, ainsi que des parties prenantes régionales. La résolution que nous venons d'adopter réitère un message clair : une décision rapide doit être prise à ce sujet. Nous espérons que cette question ne fera pas l'objet de manœuvres dilatoires délibérées pour satisfaire à des motifs opportunistes. La MANUL a besoin d'un dirigeant qui bénéficie véritablement de la confiance des Libyens.

Nous ne pouvons pas accepter un règlement libyen qui ne s'inscrive pas dans le cadre défini par le Conseil de sécurité. C'est d'autant plus inacceptable que la Libye connaît un nouveau cycle de pouvoir bicéphale et que le pays approche dangereusement du seuil de reprise du conflit armé. C'est le sort de la Libye et de son peuple qui est désormais en jeu. Si nous insistons sur la nomination d'un représentant spécial, c'est uniquement parce que nous nous soucions de préserver une mobilisation efficace de l'ONU aux fins d'un règlement en Libye.

L'incertitude actuelle ne sert malheureusement pas la tâche à accomplir. Nous comprenons le mécontentement de nos collègues africains face à cet état de fait. Plus la situation s'éternise, plus elle devient dangereuse non seulement pour la MANUL, mais aussi pour le rôle que joue l'ONU en Libye en général. De telles circonstances ne sont pas de nature à encourager les parties libyennes à œuvrer constructivement à unifier le pays et ses institutions étatiques.

Nous serons tout disposés à reconduire le mandat de la Mission pour une période standard et à étoffer la future résolution dès que la MANUL aura enfin un chef. Nous ne doutons pas que les plus hauts échelons du Secrétariat considéreront ce message du Conseil avec tout le sérieux qui s'impose.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Les Émirats arabes unis se félicitent de l'adoption de la résolution 2647 (2022), qui proroge le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), et nous remercions le Royaume-Uni, en sa qualité de rédacteur chargé du dossier, pour ses efforts visant à faciliter les négociations. Nous espérons qu'un consensus pourra être réuni très bientôt s'agissant de reconduire plus longuement le mandat de la Mission, de sorte à renforcer son efficacité et son efficience et à lui permettre de faire fond sur les progrès réalisés dans le cadre du processus politique dirigé et pris en main par les Libyens, avec l'aide de l'ONU.

Nous soulignons également que la MANUL doit être en mesure de mettre en œuvre les recommandations de l'examen stratégique indépendant et de s'acquitter pleinement de son mandat, tout en élaborant des stratégies de long terme pour accompagner les efforts libyens visant à instaurer la paix et la stabilité. Nous espérons par ailleurs que la Mission reprendra bientôt ses travaux sous la direction d'un représentant spécial du Secrétaire général basé à Tripoli, conformément à la résolution 2629 (2022).

Pour terminer, nous soulignons que le Conseil doit continuer de parler d'une seule voix pour aider la Libye à concrétiser les aspirations de son peuple.

M^{me} Ngyema Ndong (Gabon) : Je voudrais remercier le Royaume-Uni, en tant que porte-plume de la résolution 2647 (2022), pour ses efforts, ainsi que les autres membres du Conseil de sécurité pour leur engagement pendant les négociations.

Le Gabon s'est abstenu dans le renouvellement du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Ce vote est une interpellation à faire en sorte que les intérêts et les préoccupations des Libyens soient mis au-dessus de toute autre considération. Les membres du Conseil doivent transcender leurs divergences et offrir à la Libye l'appui nécessaire en vue de parvenir à une paix durable. L'inaction du Conseil de sécurité ne fait qu'amplifier les souffrances du peuple libyen. Le Gabon n'avait pas d'autre choix que de s'abstenir.

Je tiens à rappeler que l'Ambassadeur de la Libye nous interpellait très récemment, le 25 juillet (voir S/PV.9098), sur l'inefficacité du Conseil à s'entendre sur les moyens de résoudre la crise libyenne et sur les conséquences de cette inaction sur la vie de millions de Libyens qui ne demandent qu'à vivre en paix. Le Conseil de sécurité a déjà procédé à quatre renouvellements techniques du mandat de la MANUL, pour une durée maximum de trois mois : le 15 et le 30 septembre 2021, et le 31 janvier et le 29 avril. Alors que tous les voyants sont au rouge et que l'instabilité se renforce en Libye, le Conseil de sécurité demeure sourd. La dégradation progressive de la situation sécuritaire sur le terrain accentue le risque de perdre tous les gains difficilement acquis ces dernières années. Mais le Conseil demeure insensible. Ces mandats de courte durée entament la crédibilité du Conseil de sécurité et ont profondément brisé la confiance des populations libyennes et des États de la région.

Le Gabon rappelle encore une fois que la dégradation de la situation sécuritaire en Libye a un impact visible sur la stabilité de la région et la stabilité des populations africaines. La situation du Sahel est là pour nous le prouver. La prolifération d'armes et l'expansion du terrorisme en ont fait une région instable.

Il est plus que temps de mettre fin à ce cycle de renouvellements de mandat courts, qui ne sont pas utiles au peuple libyen. Nous réitérons notre soutien au Secrétaire général pour la désignation rapide d'un Africain au poste de Représentant spécial du Secrétaire général. Donnons aux Libyens les moyens de s'entendre et apportons notre appui pour une Libye plus forte par un mandat substantiel de la MANUL.

M. Korbieh (Ghana) (*parle en anglais*) : Le Ghana tient à remercier le Royaume-Uni, rédacteur chargé du dossier libyen, pour ses efforts diligents et

déterminés visant à faciliter la négociation de la résolution 2647 (2022), qui vient d'être adoptée.

Malheureusement, le Ghana a dû s'abstenir dans le vote sur cette résolution, et ce, pour les raisons suivantes. Premièrement, en procédant pour la cinquième fois consécutive à une reconduction technique et en ne prorogeant pas d'un an le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), ce qui aurait permis de consolider tous les acquis des efforts de paix et de favoriser une collaboration sérieuse, par le biais de la MANUL, entre le Conseil et le peuple libyen, le Conseil de sécurité a une fois de plus échoué à faire la preuve de son engagement envers le peuple libyen.

Deuxièmement, il convient de noter que le Secrétaire, dans le cadre d'un des exposés qu'il a présentés, a appelé l'attention du Conseil sur le fait que la brièveté des mandats n'incite pas à faire acte de candidature au poste de Représentant spécial du Secrétaire général.

Troisièmement, les frustrations du peuple libyen ont été amplement démontrées par le Représentant permanent de la Libye, l'Ambassadeur Taher Elsonni, lorsqu'il s'est adressé au Conseil de sécurité lundi 25 juillet (voir S/PV.9098). Il a demandé au Conseil d'agir plutôt que de faire des discours. Le Ghana est fermement convaincu qu'un renouvellement de fond du mandat aurait envoyé un signal positif au peuple libyen.

Quatrièmement, bien que le Ghana apprécie à leur juste valeur les efforts déployés par le Secrétaire général pour pourvoir le poste vacant de représentant spécial, l'incapacité du Conseil de sécurité à trouver un consensus sur le candidat qu'il propose complique encore le processus de paix en Libye, avec le départ de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la Libye. Nous saisissons cette occasion pour appeler les membres du Conseil de sécurité à placer les intérêts généraux de la Libye avant toute autre considération et à travailler de manière constructive avec le Secrétaire général pour nommer la personne idoine à la tête de la MANUL.

Le peuple libyen réclame des élections comme étape fondamentale de la reconstruction de son pays. Le Conseil de sécurité ne peut pas le décevoir.

Pour terminer, nous encourageons les autorités libyennes compétentes à faire tous les efforts nécessaires pour répondre aux aspirations du peuple libyen en organisant les élections présidentielle et parlementaires au cours de ce cycle de mandat.

M. Xing Jisheng (Chine) (*parle en chinois*) : Le processus politique libyen se trouve actuellement dans

une période critique. La Chambre des députés et le Haut Conseil d'État sont globalement d'accord sur la base constitutionnelle de l'élection, mais un accord final n'a pas encore été trouvé. Dans ce contexte, la Chine est favorable à ce que l'ONU continue de jouer le rôle de principal canal de médiation et a voté pour la résolution 2647 (2022) autorisant la prorogation de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL).

Le poste de chef de la MANUL et représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye est vacant depuis plus de six mois. La résolution a une nouvelle fois appelé à pourvoir ce poste dans les meilleurs délais. La nomination rapide d'un représentant spécial permettra à la MANUL de s'acquitter pleinement de son mandat, renforcera la capacité de l'ONU d'offrir ses bons offices et créera les conditions d'une prorogation de mandat plus longue à l'avenir. La Chine est favorable à la nomination d'un candidat ou d'une candidate d'Afrique au poste de représentant spécial et espère que le processus de sélection et de nomination progressera plus rapidement.

La situation en Libye dure depuis plus de 11 ans. Le renforcement du dialogue et la réalisation de la réconciliation contribueront à créer un climat favorable au processus politique libyen. La Chine se félicite que la résolution fasse mention d'un processus de réconciliation nationale inclusif et global, espère que toutes les parties en Libye mettront en œuvre des mesures de confiance et apprécie et appuie le soutien actif de l'Union africaine au processus de réconciliation en Libye.

M. Gómez Robledo Verduzco (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique exprime son soutien au travail réalisé par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) à un moment critique pour la stabilité politique et la sécurité de ce pays. C'est dans ce même esprit que nous avons voté pour la résolution 2647 (2022) afin que la Mission puisse continuer à fonctionner étant donné la nette détérioration de la situation en Libye. Néanmoins, je tiens à souligner qu'en limitant une fois de plus la prorogation du mandat à trois mois, nous contribuons à l'incertitude au moment même où le peuple libyen a le plus besoin d'être assuré du soutien de la communauté internationale. Après près d'un an de recours répété à cette méthode, les conditions dans lesquelles la MANUL opère sont de plus en plus incertaines en raison de l'absence d'un mandat de fond qui lui permette de fonctionner de manière stable. Dans le même temps, le poste de représentant spécial reste vacant. Il serait utile pour nous tous de briser une fois pour toutes ce cercle vicieux. Le Mexique réaffirme l'importance de renforcer la présence de l'ONU

en Libye afin de remettre le processus politique sur les rails. Nous sommes convaincus que, pour ce faire, nous avons besoin d'une MANUL réformée, conformément aux recommandations de l'examen stratégique mené l'année dernière, et placée sous une direction solide, comptant sur le plein appui du Conseil de sécurité.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : À quatre reprises, à savoir le 15 septembre de l'année dernière, le 30 septembre de l'année dernière, le 31 janvier et le 29 avril, le Conseil de sécurité a reconduit techniquement le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) pour des périodes ne dépassant pas trois mois. Il en a été de même aujourd'hui, pour la cinquième fois. À chacune des quatre occasions précédentes, nous avons exprimé notre profonde déception face à des renouvellements aussi brefs. Néanmoins, nous avons voté pour, dans l'espoir sincère que, même sous une forme aussi réduite, la MANUL pourrait encore apporter son soutien à la Libye.

Ce dont nous avons vraiment besoin, c'est d'une Mission dotée d'un mandat de fond pour une période de 12 mois et de la nomination d'un envoyé spécial approprié venant d'Afrique.

Depuis septembre dernier, le Conseil de sécurité a été informé à plusieurs reprises des effets paralysants de la brièveté des mandats sur la capacité de la MANUL d'exécuter efficacement son mandat. Nous l'avons entendu de la part du Secrétariat et du représentant de la Libye. Pas plus tard que lundi dernier, l'Ambassadeur Taher Elsonni a déploré l'incapacité du Conseil à trouver un terrain d'entente dans sa coopération avec la Libye (voir S/PV.9098). Il a relevé la fréquence des séances, le manque de suivi et le fait que, malgré notre conviction maintes fois répétée selon laquelle seules des solutions dirigées et contrôlées par les Libyens fonctionneront, nous avons toujours besoin d'un Conseil de sécurité qui appuie les progrès, puisque le pays est placé sous le Chapitre VII.

La résolution 2647 (2022) que nous venons d'adopter et son mandat de trois mois pour la MANUL constituent une nouvelle déception pour le peuple libyen. Nous apprécions certaines modifications de fond dans la résolution, mais le Kenya estime qu'il n'est plus tenable pour la MANUL de fonctionner avec un mandat aussi bref et, par conséquent, incertain.

En effet, les nouvelles dispositions de la résolution ne peuvent être correctement mises en œuvre qu'avec un mandat plus proche de 12 mois. C'est pourquoi nous nous sommes abstenus dans le vote afin de signaler notre mécontentement face à ce qui est en train de devenir rapidement un statu quo préjudiciable.

Nous espérons que notre vote encouragera tous les membres du Conseil à reconsidérer leurs positions et à accepter un mandat plus long lorsque le mandat actuel de trois mois expirera en octobre. Nous espérons également qu'un envoyé spécial africain sera sélectionné et nommé au cours de cette période afin que le mandat à long terme soit correctement mis en œuvre.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Royaume-Uni de son rôle constructif en tant que rédacteur de la résolution sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Grâce à son travail acharné et aux efforts de la plupart des membres du Conseil, nous disposons désormais d'un mandat plus substantiel, qui comprend un libellé important en faveur du processus politique et des assurances que les revenus pétroliers de la Libye sont gérés de manière transparente au profit de l'ensemble du peuple libyen.

Nous nous félicitons d'avoir un mandat de fond pour la première fois depuis septembre 2020. Mais nous sommes déçus qu'une fois de plus, le Conseil de sécurité ait été contraint de n'accepter qu'une prorogation de trois mois du mandat.

Nous prenons acte de l'abstention de nos collègues, les trois membres africains du Conseil de sécurité, aujourd'hui en protestation contre l'insistance de la Russie sur une durée de mandat de trois mois, et partageons leur frustration. Nous pensons qu'ils ont clairement à l'esprit les meilleurs intérêts du peuple libyen.

L'affirmation spéculative de la Russie selon laquelle un mandat de trois mois aidera d'une manière ou d'une autre le Secrétariat à obtenir l'appui total du Conseil de sécurité pour un candidat ou une candidate au poste de représentant spécial du Secrétaire général s'est déjà avérée fausse.

Bien au contraire : comme il l'a déclaré à de nombreuses reprises, une prorogation de courte durée ne fait que compliquer davantage les efforts du Secrétariat. Un réexamen du mandat tous les quelques mois fait qu'il est beaucoup plus difficile pour la MANUL d'exécuter des plans de long terme. Il est plus difficile d'élaborer des solutions durables face aux défis de la Libye. Et il est plus difficile de recruter le meilleur candidat pour le poste.

La Libye se trouve à un tournant décisif, et la MANUL a un rôle de premier plan à jouer s'agissant d'appuyer les préparatifs des élections, de surveiller le cessez-le-feu, de rendre compte de la situation des droits de l'homme et de fournir une assistance technique concernant les finances et le budget de l'État.

Les Libyens comptent sur la MANUL. Ce n'est rendre service ni à eux ni à nous que de tenter de jouer au plus fin autour du mandat. Les États-Unis continueront d'appuyer pleinement les efforts déployés par l'ONU pour tracer la voie qui mènera à des élections libres et régulières, dirigées par les Libyens et fondées sur un cadre constitutionnel.

Enfin, je profite de l'occasion pour remercier la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la Libye, M^{me} Stephanie Williams. Je tiens à la remercier des efforts extraordinaires qu'elle a déployés pour parvenir à un accord négocié sur le cadre constitutionnel des élections. Nous lui présentons tous nos vœux pour l'avenir et appelons les dirigeants de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État à collaborer dans un esprit constructif en vue d'atteindre l'objectif que M^{me} Williams s'est attachée à promouvoir.

Nous appuyons les efforts consentis par le Secrétariat et les membres du Conseil pour négocier la recherche d'un nouveau candidat qui soit en mesure de diriger efficacement la MANUL et de faciliter le dialogue requis entre les dirigeants libyens pour promouvoir une paix tenace.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Brésil.

Le Brésil se félicite du renouvellement du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Il nous semble positif que le Conseil ait reconnu l'importance que revêtent les efforts de consolidation de la paix pour l'avenir de la Libye. Parmi les

exemples de tels efforts, citons la consolidation des institutions, la réforme du secteur de la sécurité et le processus de désarmement, démobilisation et réintégration, lesquels sont tous évoqués dans la résolution 2647 (2022) adoptée aujourd'hui.

À cet égard, nous rappelons le rôle positif que la Commission de consolidation de la paix peut jouer non seulement pour aider les pays à mettre en œuvre leurs priorités en matière de consolidation de la paix, mais aussi s'agissant du renouvellement des mandats des missions des Nations Unies.

En ce qui concerne le mandat de la MANUL, le compromis obtenu au sein du Conseil concernant sa durée offre au Secrétaire général et aux membres du Conseil une nouvelle occasion de dialoguer en vue de nommer le plus haut responsable de la Mission, en espérant qu'un candidat approprié sera nommé dès que possible. Nous espérons que les renouvellements ultérieurs du mandat de la MANUL lui donneront davantage de prévisibilité.

Enfin, parce que les dynamiques régionales doivent être prises en compte, nous estimons qu'un candidat issu du continent africain conviendrait parfaitement pour ce poste.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autre oratrice ou orateur inscrit sur la liste.

La séance est levée à 15 h 35.